

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 12 juin 2025Date de convocation :

7 juin 2025

Date d'affichage :

7 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	14
Présents :	11
Votants :	14
Absents :	3
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – COTREZ Sabrina et SUM Michèle.
Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame CHOQUET Justine a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.
Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.
Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le douze juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Marie-Catherine BAFCOPS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025/02/04

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la commune, adopté en séance de Conseil Municipal du 10 février 2023,

Vu la délibération n° 2024/03/09 du 15 avril 2024 portant création d'autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP, pour le montage du projet de Requalification du centre bourg RD 205,

Vu la délibération n° 2024/05/04 du 13 décembre 2024 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le montage du projet de requalification du centre bourg RD 205,

Vu la délibération n° 2025/01/09 du 27 mars 2025 modifiant le montant de l'autorisation de programme pour tenir compte des travaux supplémentaires.

Considérant l'avenant au marché de travaux de requalification du centre bourg RD 205 signé le 27 mai 2025,

L'AP/CP de l'opération doit être actualisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de requalification du centre bourg RD 205 ainsi que détaillé ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 059-215901927-20250612-2025_02_04-DE



Montant global de l'AP : 1 356 120 € TTC

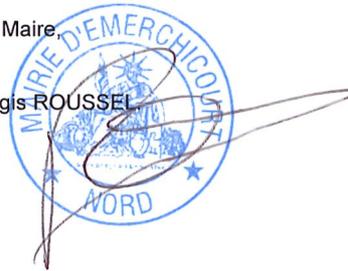
Opération 24-01 Requalification du centre bourg RD 205	Réalisé 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	TOTAL Autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	185 480.99 €	1 170 639.01 €	0 €	0 €	1 356 120 €

Opération 24-01 Requalification du centre bourg RD 205	Réalisé 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	TOTAL Autorisation de programme
FCTVA	0 €	0 €	30 426.30 €	191 593.75 €	226 020.05 €
Subventions attendues	361 693.00 €	500 745.28 €	0 €	0 €	862 438.28 €
Solde	176 212.01 €	- 669 893.73 €	30 426.30 €	191 593.75 €	-267 661.67 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL



publié sur le site internet de la commune le 18 juin 2025 par Régis ROUSSEL, Maire.

Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.